

Réponse du Conseil administratif du 27 août 2025 à la pétition du 5 septembre 2023: «Un an d’aboiements en permanence, ça suffit».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition P-491 au Conseil administratif le 21 mai 2024.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif tient à confirmer que les problèmes de nuisances soulevés dans le texte de la pétition, qui lui ont été signalés à plusieurs reprises, ont retenu toute son attention. Il a, par ailleurs, eu plusieurs échanges à ce sujet avec des plaignantes et plaignants ou leurs représentantes et représentants juridiques. En préambule, il convient de rappeler que cet espace de liberté pour chiens, comme les autres espaces réservés sur le territoire municipal, a été réalisé et mis à disposition à la suite des nombreuses sollicitations des propriétaires de chiens et qu’il constitue une réponse à un besoin croissant. L’ensemble des différents emplacements retenus pour la création de parcs à chiens en ville de Genève avait d’ailleurs fait l’objet d’une validation des services cantonaux et du Mouvement de défense des propriétaires de chiens de Genève (MDPCG). Ainsi, le Conseil administratif déplore que les incivilités et les comportements peu respectueux d’une minorité de propriétaires de chiens portent préjudice aux riverains et riveraines et autres usagers et usagères de ce parc à chiens.

Le Conseil administratif est conscient que la situation actuelle, en raison des désagréments importants qu’elle génère, nécessite de prendre des mesures fortes. Sollicité, le Service de l’air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) a par ailleurs présenté, en janvier 2025, une expertise démontrant des nuisances sonores importantes sur les lieux. Dès lors, il a été décidé de limiter les horaires d’ouverture du parc à chiens de Geisendorf de 7 h à 22 h. De plus, selon le principe appliqué notamment dans le canton de Berne, seuls trois chiens au maximum peuvent dorénavant être présents simultanément dans le parc. Des panneaux d’information ont été installés le 23 mai 2025 afin de renseigner sur ces nouvelles restrictions. Avant la mise en place des mesures, M. Alfonso Gomez a reçu le MDPCG pour lui faire part de la situation et lui présenter les nouvelles dispositions. Depuis lors, le Service des espaces verts (SEVE) est directement en contact avec le MDPCG.

Ces mesures seront accompagnées d'une campagne d'information menée conjointement par la Ville de Genève et le MDPCG. Avec l'appui des gardiennes et gardiens de parc du SEVE, la Ville renforcera également sa présence sur le site afin d'informer et d'expliquer à la population les raisons de ces restrictions. Un point de situation sur l'efficacité des nouvelles mesures sera réalisé à l'automne.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

Le maire:

Alfonso Gomez